

Séance du 7 Février 2020

Présents : Bérail Rosette, Delmas Josiane, Delran Noelle , Malaterre Aline, Vigroux Myriam, Caylus Daniel, Pizzetta Alexandra, Robert Patrick, Serres Christophe,.

Excusé: Bernard Vialettes

Secrétaire de séance : Aline Malaterre

Vote du compte et gestion et du compte administratif :

Madame Le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2019.

Ce dernier est en parfaite concordance avec le compte de gestion.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	90618.19	161014.63
Section d'investissement	169597.80	141551.35
TOTAL CUMULE	260215.99	302565.98
RESULTAT	42349.99	

Le compte administratif est mis aux voix par Madame Aline MALATERRE

Où l'exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'information et après en avoir délibéré, ce dernier est approuvé avec 6 voix, 1 contre et 1 abstention.

Achat d'une remorque :

Après examen des devis, le choix se porte sur une remorque bagagère N150 chez Mil remorques pour un montant de 441.25€HT.

Inscription du chemin de randonnée au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée :

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée précisant notamment :

- L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conformément à l'article L361-1 du Code de l'Environnement
- La décision du Conseil Départemental du Tarn de mettre en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,

- - Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence le Conseil Municipal est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le sentier tels que définis par les documents ci-joints (document comprenant le tracé du sentier sur fond de carte IGN ainsi que la nature des voies empruntées). Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte,
- approuve l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

Informations et questions diverses :

- Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de mettre en place des panneaux pour signaler les troupeaux ovins route d'Ambialet et Route d'Albignac.

Pour ce qui est de la route d'Albignac, comme c'est une route départementale, une autorisation a été demandée au département. Cette réponse est arrivée ce jour et est positive. Les services du département se chargeront de la pose de ces panneaux.

- Planning pour la tenue des urnes le jour des élections municipales

Rosette Bérail

Daniel Caylus

Josiane Delmas

Noëlle Delran

Aline Malaterre

Alexandra Pizzetta

Patrick Robert

Christophe.Serres

Bernard Vialettes
Excusé

Myriam Vigroux